

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 juin 2025

DÉCISIONS DU MAIRE MODIFICATION DE TARIFS DU CINÉMA « LE STUDIO »

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Nous avons à plusieurs reprises voté en conseil municipal les tarifs du cinéma municipal « Le Studio ».

Ce qui a permis des ajustements et correctifs utiles.

La dernière délibération concernant ces tarifs a été votée à l'unanimité au conseil municipal du 26 septembre 2023.

Parmi **les arrêtés du Maire qui nous ont été communiqués, il y a cette grille complétée dont les tarifs ajoutés n'ont pas été soumis au conseil municipal.** Ce que nous regrettons.

En effet, s'il y avait eu présentation en conseil municipal et débat sur ces tarifs, nous aurions dit **notre désaccord avec des tarifs qui sont trop élevés et qui découragent la location privée de ces salles :**

-salle avec projection privée : 450 €

-salle avec projection de film non agréé ou toute autre projection : 350 €

-forfait tout inclus salle sans projection (réunion, conférence, etc.) : 400 €

Location 1 salle (4 h max.) en dehors des horaires habituels : +20%

Sauf exception, **des tarifs aussi élevés ne correspondent pas aux moyens des associations grassoises.**

Dans la même liste d'arrêtés, il y en a deux qui concernent des manifestations et des locations d'autres salles : l'une est la mise à disposition DES salles du Palais des Congrès (pas « une », pas « des », mais « LES »), pour une remise des diplômes des écoles privées de Grasse Campus. **Cette mise à disposition des salles du Palais des Congrès durant deux jours (22 et 24 janvier 2025) est faite à titre gracieux.**

L'autre arrêté concerne une sympathique manifestation, en l'occurrence un « repas poétique » (le 13 juin) à la Villa Fragonard.

Tarif pour la journée : 150 € + 30 € pour les frais de fonctionnement.

Là, nous sommes dans des tarifs normaux.

Les tarifs qui ont été rajoutés par arrêté à la grille que le conseil municipal a voté sont prohibitifs et contre-productifs pour la vie associative grassoise.

A vouloir trop, on n'aura rien.

Nous demandons que ces tarifs soient revus à la baisse, compatibles avec les moyens des associations de notre ville, et qu'ils fassent l'objet d'une délibération présentée en conseil municipal.